



Certification et activation des capacités : prise en compte des interactions avec le RPD

ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE



Les interactions avec le RPD doivent être prises en compte dans le mécanisme de capacité

La disponibilité globale des capacités dépend de celle des réseaux auxquels elles sont raccordées. Il faut donc tenir compte de :

1. La disponibilité du réseau, indépendamment de l'activation de la capacité, car une indisponibilité programmée ou fortuite du réseau (aléa exogène) peut limiter celle des capacités qui y sont raccordées.
2. Des effets sur le réseau de l'activation des capacités, qui peuvent dans certains cas créer des contraintes (aléa endogène).

Cette prise en compte doit se faire :

1. ex ante pour évaluer correctement les capacités effectivement mobilisables par rapport au besoin et éventuellement limiter les contraintes liées à l'utilisation des capacités.
2. ex post pour évaluer correctement et répartir les responsabilités entre les acteurs, notamment pour insensibiliser les acteurs de capacité des phénomènes réseau indépendants de leur activité.

La prise en compte des aléas réseau exogènes à la capacité

Pour une capacité raccordée au RPD, les indisponibilités exogènes (indépendants de l'activation d'une capacité), peuvent trouver leur origine sur le réseau de transport ou sur le réseau de distribution.

Elles découlent des indisponibilités :

- fortuites liées aux incidents sur le réseau
- programmées pour maintenance, renouvellement ou adaptation du réseau. Celles-ci sont rares en période de pointe.

La disponibilité du RPD est en moyenne très bonne (plus de 99,9% de disponibilité), mais elle est soumise à des aléas à prendre en compte :

- dans l'évaluation des capacités nécessaires à l'équilibre offre/demande, établie par RTE (ex ante)
- dans le processus de contrôle ex post de l'effectivité de la capacité, afin de ne pas pénaliser les acteurs de capacité en cas d'indisponibilité réseau exogène



Un premier exemple déjà existant : La prise en compte des contraintes réseau contractualisées dans la convention de raccordement

Certaines conventions de raccordement contiennent des limitations temporaires de capacité d'injection du fait de capacités d'accueil notamment sur le RPT.

Ces contraintes doivent être reprises dans le dossier de demande de certification.

Ce point fera partie des contrôles de cohérence effectués par ERDF à l'occasion de l'examen du dossier de demande de certification.



La prise en compte des aléas endogènes liés à l'activation des capacités

Les capacités réparties quelle que soit leur nature (production ou effacement) modifient la demande adressée au réseau.

- Leur activation a toujours un impact à tous les niveaux (BT, HTA HTB..), parfois ils sont non négligeables et peuvent aller jusqu'à des contraintes ;

- C'est en particulier le cas lorsque l'activation de la capacité engendre des modes communs inhabituels (retour de charge concentré, fin d'injection).



Une évaluation a mener avec des expérimentations

Des expérimentations particulières sont nécessaires pour identifier quelles données sont indispensables pour estimer les risques.

ERDF sait déjà réaliser des études de mode commun au niveau local par exemple en prenant en compte les pilotages de consommation existants (HC/HP, Tempo).

Ces expérimentations peuvent avoir lieu dans le cadre des expérimentations Bretagne et NEBEF 1 notamment.



Une prise en compte pragmatique au cas par cas des risques

Ex ante si les études amont indiquent des risques de contraintes sur le réseau :

- échange avec l'offreur de capacité et établissement d'une note d'information;
- formulation de propositions de mesures (désynchronisation,…) pour prévenir ou limiter les risques;
- dans les cas difficiles prise en compte de ces impacts dans la disponibilité certifiée de la capacité.

Ex post si de telles contraintes surviennent lors et du fait de l'activation de la capacité :

- le contrôle de l'effectivité de la disponibilité n'est pas désensibilisé de la contrainte réseau RPD préalablement identifiée;
- reprise des études pour celles qui n'avaient pas été identifiées.